

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-362

Séance du vendredi 7 mars 2008

ACHAT GROUPE DE FRUITIERS HAUTE TIGE ET PREMIERE REMISE EN ETAT DE VERGERS DANS LE CADRE DU GERPLAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la communauté de communes de Cernay et Environs pour le financement :
 - d'un achat groupé de fruitiers haute tige, pour un montant de 1.142,80 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
 - d'une première remise en état de parcelles de vergers, pour un montant de 2.100,00 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions